

Informations à la personne habile à voter

Vote par correspondance

Municipalité

de La Minerve

Scrutin du

2022 08 21
année mois jour

Je, Suzanne Sauriol
Greffier ou secrétaire-trésorier

vous informe qu'au regard de ce référendum :

- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :
2022 08 09
année mois jour
- l'enveloppe contenant le bulletin de vote devra être reçue au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
2022 08 19
année mois jour
- les personnes habiles à voter qui pourront voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier afin de l'obtenir à compter du sixième jour précédant le jour du scrutin, soit le :
2022 08 15
année mois jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Greffier ou secrétaire-trésorier

Adresse : Suzanne Sauriol

6, rue Mailloux, La Minerve, Qc J0T 1S0

Adjoint

Adresse : Robert Charette

6, rue Mailloux, La Minerve, Qc J0T 1S0

Numéro de téléphone : 819 681-3380

Numéro de téléphone : 819 681-3380

PRENEZ NOTE QUE la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne habile à voter inscrite sur une liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 07 11
année mois jour